



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ministre délégué chargé
de la Sécurité du quotidien**

Le Ministre

Monsieur Emmanuel COUTADEUR
Directeur de La Garderie de France
Consultant en police rurale et de l'environnement
1076, route de Saint-Calais
72400 CHERRÉ-AU

Paris, le **11 DEC. 2024**

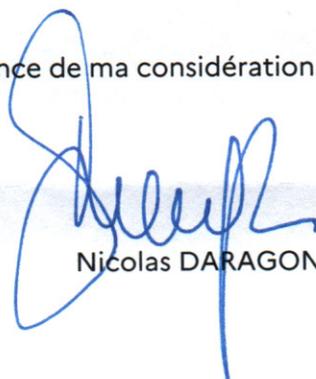
Réf. : 24-015810-D/ BDC-SCCI / NP

Monsieur le Directeur,

Le cabinet de Monsieur Bruno RETAILLEAU, ministre de l'Intérieur, m'a transmis votre correspondance relative à la situation des gardes particuliers assermentés, et sur le souhait de votre profession de pouvoir porter sur vos uniformes un insigne arborant les trois couleurs de la République française, ce que ne permet pas le décret n° 2006-1100 du 30 août 2006.

Attentif à vos observations, j'ai saisi les services concernés aux fins d'un examen approprié, à l'issue duquel je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui aura pu être réservée à votre démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée



Nicolas DARAGON

